

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date 12-janv.-2023 Date de révision: 12-janv.-2023 Numéro de révision 1

d'émission

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

C-90316300-004\_PGP\_CLPR7\_EUR\_SAW Identificateur de produit

Nom du produit Dreft\_Platinum\_All In One (vaatwastabletten-lave vaisselle)

Forme du produit Mélange Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées Aucune information disponible SU 22 - Usages professionnels Groupe d'utilisateurs principaux Catégorie de produit Dose unitaire pour lave-vaisselle

Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur **Fabricant** 

FRANCE Belgium P&G Mechelen (Malines), Hombeeksesteenweg 323, B - 2800 Mechelen,

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Antwerpen, Belgium Tel: 32-15-455611 Fax: 32-15-455615

Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

(France)

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs

professionnels)

BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE byba/sprl -Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 🕒 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs

professionnels)

Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France: N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59

Belgique: Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg: Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 - (H318) ,

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

Boire un peu d'eau pour diluer

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

EUH208 - Contient Protease Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

Date de révision: 12-janv.-2023

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistre ment REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Sodium Carbonate	497-19-8	20 - 30	01-21194854 98-19	207-838-8	Eye Irrit. 2(H319)	-	-	-
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	10 - 20	01-21194572 68-30	239-707-6	3(H272) Acute Tox. 4	Eye Dam. 1 :: 25%<=C<10 0% Eye Irrit. 2 :: 10%<=C<25 %		1
Trideceth-7	69011-36-5	5 - 10	Aucune donnée disponible	-	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318)	-	1	•
PPG/PEG/PPG-3/1 4.5/16 Propylheptyl Ether	166736-08-9	5 - 10	Aucune donnée disponible	605-450-7	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315)	-	-	-

Tetrasodium	3794-83-0	1 - 5	01-21196479	223-267-7	Acute Tox. 4	Eye Irrit. 2 ::	-	-
Etidronate			55-23		(Oral)(H302)	30%<=C<10		
					Eye Irrit.	0%		
					2(H319)			
Disodium Disilicate	13870-28-5	1 - 5	01-21194850	237-623-4	Eye Dam.	-	-	-
			31-47		1(H318)			
Protease	9014-01-1	<1	01-21194804	232-752-2	Acute Tox. 4	-	1	-
			34-38		(Oral)(H302)			
					Skin Irrit.			
					2(H315)			
					Eye Dam.			
					1(H318)			
					Resp. Sens.			
					1(H334)			
					STOT SÉ			
					3(H335)			
					Aquatic Acute			
					1(H400)			
					Aquatic			
					Chronic			
					2(H411)			
zinc hydroxy	51839-25-9	<1	01-21194746	257-467-0	Aquatic Acute	-	1	-
carbonate			97-20		1(H400)			
					Aquatic			
					Chronic			
					2(H411)			

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au

médecin responsable.

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

Date de révision: 12-janv.-2023

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer et Contact avec la peau

isoler les chaussures et vêtements contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin. Interrompre l'utilisation du produit.

EN CAS D'INGESTION :. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement Ingestion

un médecin ou un centre antipoison. Boire un peu d'eau pour diluer.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

de premiers secours

protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner

irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.

valisation

Date de révision: 12-janv.-2023

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucun(e) en particulier.

chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

spécial pour le personnel préposé à de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

la lutte contre le feu

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Petites quantités de déversement de solide : rincer à l'eau. Déversement important :.

Pelleter le déversement de solide dans des récipients pouvant fermer. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux

réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter toute génération de poussières.

**Remarques générales en matière** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et

au sec. Tenir à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

Mesures de gestion des risques Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

Date de révision: 12-janv.-2023

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle **Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Protease	-	-	-	-	TWA: 0.00004 mg/m³ *
					Respiratory Sensitisation
Nom chimique	Cyprus	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Sodium Carbonate	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
Protease	-	-	Ceiling: 0.00006 mg/m³	TWA: 1 glycine unit/m³ STEL: 3 glycine unit/m³	-
Nom chimique	France	Allemagne	Germany DFG	Grèce	Hongrie
Protease	-	ı	respiratory sensitizer	-	-
zinc hydroxy carbonate	-	-	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> Peak: 0.4 mg/m <sup>3</sup> Peak: 4 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Protease	TWA: 0.00006 mg/m³ STEL: 0.00006 mg/m³ Sensitizer	-	Ceiling: 0.00006 mg/m³	-	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Sodium Carbonate	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
Protease	Ceiling: 0.00006 mg/m³	-	-	-	STEL: 0.00006 mg/m³ sensitizer
zinc hydroxy carbonate	-	-	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Protease	NGV: 1 glycine unit/m³ Bindande KGV: 3 glycine unit/m³ Sensitizer	STEL: 0.00006 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.00004 mg/m³ STEL: 0.00012 mg/m³ Sen+	-	-

## Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	,	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	•	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Sodium Carbonate			-	10 mg/m <sup>3</sup>
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	12.8 mg/cm <sup>2</sup>	5 mg/m³

Tetrasodium Etidronate	48 mg/kg bw/day	16.9 mg/m <sup>3</sup>	-	10 mg/m <sup>3</sup>
TAED	20 mg/kg bw/day	0.0064 mg/L	-	-
Disodium Disilicate	318 mg/kg bw/day	11.21 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Protease	-	-	-	0.00006 mg/m <sup>3</sup>
zinc hydroxy carbonate	83 mg/kg bw/day	0.005 mg/L	-	-

Date de révision: 12-janv.-2023

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	6.4 mg/cm <sup>2</sup>
Tetrasodium Etidronate	-	10 mg/m³	-
Protease	-	0.000015 mg/m <sup>3</sup>	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long		Consommateur – cutanée,
	terme – systémique	long terme – systémique	long terme – systémique
Tetrasodium Etidronate	2.4 mg/kg bw/day	4.2 mg/m <sup>3</sup>	24 mg/kg bw/day
TAED	0.45 mg/kg bw/day	0.075 mg/L	10 mg/kg bw/day
Disodium Disilicate	1.59 mg/kg bw/day	2.39 mg/m³	159 mg/kg bw/day
Protease	1.8 mg/kg bw/day	-	-
zinc hydroxy carbonate	0.83 mg/kg bw/day	0.0025 mg/L	83 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Nom chimique	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,
	court terme –	court terme –	court terme – locale	court terme – locale
	systémique	systémique		
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	12.8 mg/kg	12.8 mg/cm <sup>2</sup>
			bodyweight/day	_
Tetrasodium Etidronate	-	-	-	10 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Consommateur – inhalation, court terme Consommateur – cutanée, court terme –					
	– locale	locale				
Sodium Carbonate	10 mg/m³	-				
Sodium Carbonate Peroxide	-	6.4 mg/cm <sup>2</sup>				
Tetrasodium Etidronate	10 mg/m³	-				

Nom chimique	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique
			Systemique
Protease	3.6 mg/kg bw/day	-	-

# Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Sodium Carbonate Peroxide	0.035 mg/L	0.035 mg/L	0.035 mg/L
Tetrasodium Etidronate	0.096 mg/L	0.01 mg/L	-
TAED	10 mg/L	0.5 mg/L	10 mg/L
Disodium Disilicate	7.5 mg/L	7.5 mg/L	-
Protease	0.0017 mg/L	0.00017 mg/L	-
zinc hydroxy carbonate	0.0206 mg/L	0.0061 mg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau	Sédiments	Usine de	Terrestre	Air	Oral(e)
	douce	marins	traitement des			
			eaux usées			
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	16.24 mg/L	-	-	-
Tetrasodium Etidronate	193 mg/kg sediment dw	19.3 mg/kg sediment dw	58 mg/L	14 mg/kg soil dw	-	-
TAED	2.5 mg/kg	-	10 mg/L	5 mg/kg soil dw	-	-

	sediment dw					
Disodium Disilicate	29.4 mg/kg sediment dw	29.4 mg/kg sediment dw	28 mg/L	1.47 mg/kg soil dw	-	-
Protease	-	-	65 mg/L	0.568 mg/kg	-	-
zinc hydroxy carbonate	117.8 mg/kg sediment dw	56.5 mg/kg sediment dw	0.1 mg/L	35.6 mg/kg soil dw	-	-

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Équipement de protection** individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

Date de révision: 12-janv.-2023

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect Poche double phase : poudre tachetée avec partie supérieure liquide

Couleur coloré Odeur Agréable

Seuil olfactif Aucune information disponible

Remarques • Méthode Propriété Valeurs

Non disponible. Cette propriété n'est pas Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'ébullition

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Inflammabilité Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides

Non disponible. Cette propriété n'est pas Limites d'inflammabilité dans l'air

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit Aucune donnée disponible

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

Aucune donnée disponible d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Température d'auto-inflammabilité > 75 °C UN Test H.4

Température de décomposition Non disponible. Cette propriété n'est pas Aucune donnée disponible

d'application pour la sécurité et la classification de

Date de révision: 12-janv.-2023

ce produit

pН 10 - 11.4 Liquide 6 - 8.5

Non disponible. Cette propriété n'est pas Viscosité dynamique Aucune donnée disponible

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Hvdrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

Coefficient de partage Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas Aucune donnée disponible Pression de vapeur

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas Densité relative Aucune donnée disponible

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Caractéristiques des particules Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Granulométrie

Aucune information disponible Aucune information disponible Distribution granulométrique

#### 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hazardous decomposition products Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Date de révision: 12-janv.-2023

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 1,795.70 mg/kg

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium Carbonate	2800 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw (EPA 16 CFR 1500.40)	= 2300 mg/m³ (Rat) 2 h
Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide	893 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alphaisotridecylomegahydr oxy- (Alfonic TDA-7) / Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alphatridecylomegahydroxy -, branched (Marlipal O 13/70)		= 5960 mg/kg(Rabbit)	> 1.6 mg/L (Rat)4 h
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	= 990 mg/kg(Rat)	> 5000 mg/kg bw (OECD 402)	-
Disodium Disilicate	2000- 3150 mg/kg bw (OECD 401)	-	> 3.51 mg/L (Rat)4 h
Total Protein (Subtilisin)	1800 mg/kg bw (OECD 401)	-	-
Carbonic acid, zinc salt, basic	> 5000 mg/kg bw (OECD 401)	-	> 5.7 mg/L air (OECD 403)

Nom chimique	Cancérogéni cité	•	Lésions oculaires		Toxicité pour le développem ent	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Sodium Carbonate Sodium Carbonate	_	_	Y Y (OECD 405)	_	_	_	_	<u>-</u>
Peroxide			T (OLOD 403)					
Tetrasodium Etidronate	_		Y (100%; //OECD 405)	-	-	-	-	-
Disodium Disilicate	-	-	Y (OECD 405)		> 200 mg/kg bw/d		N (In vitro) & N (In vivo)	-
Protease	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-

Date de révision: 12-janv.-2023

Nom chimique	Toxicité pour la	Espèce	Corrosion/irritatio	Espèce	Sensibilisation	Espèce
	reproduction		n cutanée			
Disodium Disilicate	> 159 mg/kg bw/d	-	N (OECD 404)	-	-	-
Protease	-	-	Y (OECD 404)	-	Υ	-

10.0	Sensibilisati on cutanée	.,		Organes cibles	-1		Organes cibles		Danger par aspiration
Disodium Disilicate	N (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Protease	-	_	Υ	-	-	-	-	_	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

·

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

# 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable

connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0.73485 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Date de révision: 12-janv.-2023

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Sodium Carbonate	-	300 mg/L (Lepomis	-	200 - 227 mg/L
		macrochirus; 96 h)		(Ceriodaphnia sp.; 48 h))
Carbonic acid disodium	-	70.7 mg/L (Pimephales	-	4.9 mg/L (Daphnia pulex;
salt, compd. with		promelas; 48 h)		48 h)
hydrogen peroxide		,		
Phosphonic acid,	-	200 mg/L (OECD 204;	> 250 mg/L	527 mg/L (OECD 202;
P,P'-(1-hydroxyethylidene		Oncorhynchus mykiss; 72	(Photobacterium	Daphnia magna; 48 h)
)bis-, sodium salt (1:4)		h)	phosphoreum; 0.5 h)	
Disodium Disilicate	44.1 mg/L (OECD 201;	> 500 mg/L (OECD 203;	720 mg/L (OECD 209;	491 mg/L (OECD 202;
	Desmodesmus	Danio rerio; 96 h)	activated sludge; 3 h)	Daphnia magna; 48 h)
	subspicatus; 72 h)	,		
Total Protein (Subtilisin)	0.83 mg/L (OECD 201;	8.2 mg/L (OECD 203;	-	0.17 mg/L (OECD 202;
	Pseudokirchneriella	Oncorhynchus mykiss; 96		Daphnia magna; 48 h)
	subcapitata;72 h)	h)		
Carbonic acid, zinc salt,	<del>-</del>	0.112 mg/L (Thymallus	0.35 mg/L (ISO 9509;	0.67 mg/L (OECD 202;
basic		arcticus; 96 h)	activated sludge; 4 h)	Ceriodaphnia dubia; 48 h)

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Sodium Carbonate	1 - 10 mg/L	-	-	•	-
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	2 mg/L (Daphnia pulex; 2 d)	-	-
Tetrasodium Etidronate	-	60 mg/L (OECD 204; Oncorhynchus mykiss; 14 d)	6.75 mg/L (EPA 66013-75-009; Daphnia magna; 28 d)	200 mg/L (anaerobic sludge; 11 d)	NOEC: 960 mg/kg soil dw (Read across data on (1-hydroxyethylidene) bisphosphonic acid, sodium salt; OECD 207; Eisenia fetida; artificial soil; 14 d)
TAED	655 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	1000 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 4 d)	500 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	> 1000 mg/L (OECD 209; 0.125 d)	500 mg/kg soil dw (OECD 222; species: eisenia fetida; artificial soil; 56 d)
Disodium Disilicate	18 mg/L (OECD 201;	-	250 mg/L (OECD 202;	-	2039 mg/kg diet

	Desmodesmus subspicatus; 3 d)		Daphnia magna; 2 d)		(Meleagris gallopavo; 28 d)
Protease	0.317 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	0.042 mg/L (OECD 210; Pimephales promelas; 32 d)	0.324 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	-	-
zinc hydroxy carbonate	0.1902 mg/L (Macrocystis pyrifera; 2 d)	0.44 mg/L (Oncorhynchus mykiss; 72 d)	0.0056 mg/l (Holmesimysis costata, Mysid shrimp, Mysidae; 24 d)	0.1 mg/L (ISO 9509; activated sludge; 0.16 d)	0.0228 mg/L (Read across data on Zinc chloride; guideline not indicated; microcosm/mesocosm (Phytoplakton); flow-through; freshwater; 4 wk)

Date de révision: 12-janv.-2023

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4) - 3794-83-0	22.87% BOD5*100/COD; ISO 5815; 5 d	-	-	6.7 % (Read across data on Etidronic acid; guideline not indicated; Iowa Farm Soil; CO2 evolution; 119 d)
Acetamide, N,N'-1,2-ethanediylbis[N-acetyl 10543-57-4	75.1 - 104.6%CO2; OECD 301 B; 27 d	-	-	75.1% (OECD 301 B; aerobic; activated sludge, domestic, non-adapted; CO2 evolution; 27 d; meets the 10 d window criteria)
Total Protein (Subtilisin) - 9014-01-1	102% CO2 OECD 301 B; 29 d	-	-	-

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

 in or mations out too composition						
Nom chimique	Coefficient de partage					
Tetrasodium Etidronate	-3					
Protease	-3.1					

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Tetrasodium Etidronate	-3 (OECD 107)	71
TAED	-0.09	
Protease	≤ -3.1 (OECD 107)	-
zinc hydroxy carbonate	-	60960

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Nom chimique	log Koc
Tetrasodium Etidronate	16610 L/kg

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Sodium Carbonate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Sodium Carbonate Peroxide	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Trideceth-7	La substance n'est pas PBT/vPvB
Tetrasodium Etidronate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Disodium Disilicate	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Protease	La substance n'est pas PBT/vPvB
zinc hydroxy carbonate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne

vaisseile)

s'applique pas

Date de révision: 12-janv.-2023

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

es

Aucune information disponible.

endocriniennes

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de

déchets selon EWC/AVV

20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses

15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés

par de tels résidus

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**14.7 Transport maritime en vrac** Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

,

Date de révision: 12-janv.-2023

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

<u>ADN</u>

**14.1 Numéro UN ou numéro** Non pertinent

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le

Aucune information disponible

transport

14.4 Groupe d'emballage Non pertinent14.5 Polluant marin Non réglementé

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

#### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) aquatique (WGK)

#### **Pologne**

Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of 13 April 2018 regarding the publication of a uniform text of the Act - Labor Code (Journal of Laws 2018, item 917, as amended). Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of March 15, 2019 regarding the publication of a uniform text of the Act on Waste (Journal of Laws 2019 item 701, as amended). Regulation of the Minister of Development of 7 July 2016, repealing the Regulation on specific requirements for certain products due to their negative environmental impact (Journal of Laws of 2016, item 1099, as amended). Regulation of the Minister of Family, Labor and Social Policy of June 12, 2018 regarding the highest permissible concentrations and intensities of factors harmful to health in the work environment (Journal of Laws of 2018, item 1286 with subsequent amendments).

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
Sodium Carbonate	75.	-
Protease	75.	_

#### Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques

**UE - Biocides** 

**Recommandations du CESIO**Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de

biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentesdes États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un

Date de révision: 12-janv.-2023

fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange

conformément au règlement REACH.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	

Date d'émission : 12-janv.-2023

Date de révision : 12-janv.-2023

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés,

sur base de l'Annexe V.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Date de révision: 12-janv.-2023

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

\_\_\_\_\_